

Procès-Verbal de la Commission Paritaire de Psychologie
Réunie le Lundi 1^{er} Octobre 2007
Sous la présidence de M. Bruno DE CARA
Directeur du Département de Psychologie
Assisté de M. Aurélien FURLAN, Assesseur Etudiant.

ETAIENT PRESENTS :

Enseignants : BISSON Thierry, CAMBON Laurent, CARIOU Michel, DE CARA Bruno, IAKIMOVA Galina, LAVIGNE Frédéric, MILHABET Isabelle, NOVI Patricia, SCOTTO Delphine, STEINER Dirk, THEROUANNE Pierre et SCHMID Sabine.

Etudiants : MAILLARD Sébastien (L1), AMMANN Joël (L2), BONNEFEMME Julien (L2), PLUEN Stéphanie (L2), BUZZI Elisa (L3), PINEL Erika (L3), BOUGUERRA Nasser (M1), FURLAN Aurélien (M1) et LAS DIT PEISSON Maude (M1).

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Enseignants :

CHABRIER Lydia à CARIOU Michel, FAURE Sylvane à DE CARA Bruno, MOLINA Guylaine à MILHABET Isabelle, SCHADRON Georges à STEINER Dirk, VIVES J-Michel à BISSON Thierry.

Etudiants : LECOMTE Manon (L1) à BOUGUERRA Nasser (M1).

ETAIENT EXCUSES :

Enseignants : AIMAR J-Bernard, CHANQUOY Lucile, FAURE Sylvane, LAVIGNE Frédéric, MOLINA Guylaine, SCHMID Sabine et VIVES J-Michel.

La séance est ouverte à 10h par M. DE CARA sur l'ordre du jour suivant :

- 1.- Approbation du PV du 25 juin 2007
- 2.- Bilan Examens 2^o session (2006-2007)
- 3.- Retours sur rentrée 2007
- 4.- Recrutement des tuteurs & moniteurs
- 5.- Modalités de contrôle des connaissances (2007-2008)
- 6.- Encadrement des mémoires de Master 1
- 7.- Renouvellement des emplois d'enseignants-chercheurs
- 8.- Volume horaire en Master 2
- 9.- Licence (habilitation 2008-2011) : Unité d'Enseignement Libre
- 10.- Associations Etudiants
- 11.- Organisation des élections des représentants
- 12.- Questions diverses

M. DE CARA constate que le quorum n'est pas atteint (le nombre des présents étant inférieur à 50% de l'assemblée plénière pour ce qui concerne le collège des enseignants). Conformément à l'article 18 des statuts de la Commission Paritaire, et selon la mention portée sur la convocation, M. DE CARA décide de convoquer une nouvelle Commission Paritaire le même jour à 10h15 sur le même ordre du jour.

M. DE CARA demande s'il y a des questions diverses. Les questions suivantes sont évoquées :

- 1/ Assiduité des enseignants en Commission Paritaire,
- 2/ Rémunération des étudiants en stage,

- 3/ Emploi du temps des chargés de cours,
- 4/ Fonctionnement de la bibliothèque du département,
- 5/ Inscription dans les TD d'informatique de l'UE LL5PY30,
- 6/ Nombre de groupes de TD en Licence 1,
- 7/ Parking SJA,
- 8/ Equipement des amphithéâtres,
- 9/ Enseignement de statistiques de l'UE LL5PY30,
- 10/ Modalités de transition d'UE pour les étudiants effectuant leur M1 sur 2 ans,
- 11/ TER de Psychologie Sociale,
- 12/ Loi LRU.

M. DE CARA désigne Mlle PLUEN Stéphanie (L2) comme secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PV DU 25 JUIN 2007

Le PV du 25 juin 2007 est approuvé sans modification à l'unanimité moins 1 voix contre et 2 abstentions.

2.- BILAN EXAMENS 2° SESSION (2006-2007)

M. DE CARA revient sur la 2^e session (dite de rattrapage) de l'année 2006-2007. Pour la première fois, cette session a été organisée au mois de juin (au lieu du mois de septembre).

M. DE CARA note que les consultations de copies réglementaires ont bien été réalisées.

M. DE CARA fait part des taux de réussite pour les 4 premières années du cursus de Psychologie pour 2005-2006 et 2006-2007. Ces résultats, fournis par la Scolarité, sont reportés ci-dessous :

Tableau 1 : Taux de réussite pour les étudiants en Psychologie (année 2006-2007).

	INSCRITS	ADMIS SESSION 1	ADMIS SESSION 2	TOTAUX ADMIS
LICENCE 1	664	133 20.0%	68 10.2%	201 30.3%
LICENCE 2	442	123 27.8%	92 20.8%	215 48.6%
LICENCE 3	330	137 41.5%	50 15.2%	187 56.7%
MASTER 1	278	37 13.3%	120 43.2%	157 56.5%

Tableau 2 : Taux de réussite pour les étudiants en Psychologie (année 2005-2006).

	INSCRITS	ADMIS SESSION 1	ADMIS SESSION 2	TOTAUX ADMIS
LICENCE 1	696	261 37.5%	16 2.3%	277 39.8%
LICENCE 2	368	172 46.7%	38 10.3%	210 57.1%
LICENCE 3	290	145 50.0%	21 7.2%	166 57.2%
MASTER 1	295	28 9.5%	88 29.8%	116 39.3%

M. DE CARA constate que la tenue de la session de rattrapage en juin ne semble pas avoir été préjudiciable aux étudiants comparativement à l'année précédente où cette session s'est déroulée en septembre.

Le calendrier universitaire 2007-2008 prévoit à nouveau une session de rattrapage en juin.

M. DE CARA communique, par ailleurs, les dates limites de soutenance pour 2007-2008 :

MASTER 1 : Soutenances limitées en JUIN pour la 2^e session - délibérations début juillet. Pas de soutenances en Septembre.

MASTER 2 (Professionnel ou Recherche) : Soutenances possibles jusqu'à fin septembre 2008.

3.- RETOURS SUR RENTREE 2007

M. DE CARA reprend les initiatives menées pour l'accueil des étudiants à l'occasion de la rentrée :

- Mise au point d'une brochure générale d'information pour les étudiants de L1
- Mise au point d'une brochure pédagogique par année d'étude (de L1 à M1)

- Organisation d'une réunion d'information (avec diaporamas)

Tous ces documents sont disponibles sur le site du Département de Psychologie :

<http://portail.unice.fr/jahia/page2242.html>

Toutefois, M. MAILLARD pense que la quantité d'information dispensée à la réunion de rentrée est trop importante pour les étudiants de L1.

Mme MILHABET souligne que, pour la première fois, la rentrée s'est déroulée de façon impeccable pour ce qui concerne l'accueil des étudiants.

4.- RECRUTEMENT DES TUTEURS & MONITEURS

M. DE CARA annonce que M. LAVIGNE, Responsable Pédagogique Licence 1 (RPL1), a été chargé du recrutement des étudiants tuteurs et des étudiants moniteurs pour la Bibliothèque de Section (BS) et les salles informatiques du Département.

M. LAVIGNE indique que 3 postes de tuteurs et 7 postes de moniteurs sont à pourvoir pour 2007-2008. Un appel à candidature a été lancé début septembre. Pour l'instant, 11 candidatures ont été reçues.

M. BISSON pense que la prérogative de désignation des étudiants tuteurs ou moniteurs doit revenir à la commission de spécialistes.

M. LAVIGNE indique que ceci est vrai seulement pour les chargés de cours, mais pas pour les tuteurs.

M. BISSON se demande comment des étudiants peuvent décider, d'eux-mêmes, de nommer les tuteurs étudiants.

M. DE CARA précise que cette clause fait partie des statuts de la Commission Paritaire (Art. 15 « La commission paritaire procède au choix des tuteurs et des moniteurs. »).

Pour justifier ses critères de sélection, M. LAVIGNE dit retenir les étudiants ayant obtenu la Licence de Psychologie et présentant les meilleurs résultats d'un point de vue académique.

M. BISSON s'étonne que M. BOURLOT, tuteur pour la Psychologie Clinique en 2006-2007, n'ait pas été recontacté cette année.

M. LAVIGNE précise qu'il se réserve le droit de contacter M. BOURLOT mais qu'en tout cas, il n'y a pas de reconduction automatique des tuteurs en place.

M. CARIOU indique qu'il serait bien qu'un tuteur parmi 3 soit inscrit en Psychologie Clinique et, ceci, pour la bonne représentation des sous-disciplines.

M. FURLAN pense que l'expérience doit être davantage prise en compte dans les critères de sélection des moniteurs & tuteurs par rapport aux résultats académiques.

M. LAVIGNE dit que le critère de la réussite universitaire lui paraît un critère objectif. Pour lui, il est important d'éliminer les critères subjectifs. Les postes de tuteurs et moniteurs doivent revenir aux étudiants les plus méritants. Les notes obtenues sont représentatives du travail fourni par l'étudiant.

Liste des TUTEURS étudiants pour 2007-2008 (établie par M. LAVIGNE)

- DARMON Nelly (Doctorat Psychologie Cognitive)
- PAOLINO Christelle (M1 Clinique)
- PERNICI Marine (M1 Cognitive)

Liste des MONITEURS étudiants pour 2007-2008 (établie par M. LAVIGNE)

- ABATUCI Gianni (M1 développementale)
- BOCQUIER Sandrine (M1 sociale)
- BOUGUERRA Nasser (M1 clinique)
- FARINACCI Saveria (M1 clinique)
- GHIURA Mihaela [(M1 clinique)
- PINEL Erika (M1 clinique)
- VO Sarah (M1 développementale)

M. DE CARA précise que les plannings de fonctionnement du Tutorat L1 ainsi que les plannings d'ouverture de la BS et des salles informatiques seront mis en ligne sur le site du Département :

<http://portail.unice.fr/jahia/page2242.html>

5.- MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (2007-2008)

M. DE CARA distribue un document récapitulant les Modalités du Contrôle des Connaissances (MCC), UE par UE, pour chaque année d'étude (du L1 au M1).

M. DE CARA dit que le CEVU a validé un canevas général en juin en ce qui concerne les MCC. Toutefois, il appartient à la Commission Paritaire du département, conformément à ses statuts, d'affiner ce canevas, au début de chaque année universitaire (Art 13 : « La commission paritaire [...] transmet ses propositions en matière de méthodes d'évaluation. »).

M. DE CARA propose, pour 2007-2008, de reconduire les MCC à l'identique par rapport à 2006-2007, sauf pour l'UE LL3PY10 'Psychologie Développementale' de Licence 2.

En effet, en tant que coordonnateur de l'UE LL3PY10, M. DE CARA souhaite aligner la durée d'épreuve de cette UE avec celle de l'UE de Psychologie Clinique 2e année (LL4PY10), soit 2h30 (au lieu des 2h actuelles). Ceci est à l'avantage des étudiants (qui se sont trop souvent plaints de ne pas pouvoir traiter 3 sujets - dont une dissertation - en 2 heures).

Par ailleurs, M. BISSON propose de réduire la durée de l'épreuve de l'UE LL1PY10 'Initiation à la Psychologie I' qui est actuellement de 2h, ce qui semble trop long pour un examen reposant intégralement sur un QCM composé de 32 questions.

M. THEROUANNE constate également que les examens QCM des UE LL1PY10 (Initiation à la Psychologie I) et LL1PY20 (Initiation à la Psychologie II) sont réalisés, par la totalité des étudiants, dans un temps nettement plus court que celui alloué pour l'épreuve.

M. DE CARA se demande si, dans ce cas, on peut passer à 1h30 au lieu de 2h.

M. THEROUANNE ajoute qu'une autre solution serait d'augmenter la difficulté des QCM. Il constate, en effet, que certains QCM, en Psychologie clinique notamment, sont trop faciles par rapport aux QCM des autres sous-disciplines.

M. BISSON pense que trop d'étudiants de L1 sont déjà en échec face aux QCM actuels. Il ne souhaite pas rendre ses QCM de Psychologie Clinique plus compliqués. Il précise que l'Université, dans ses instructions, recommande, un taux de réussite de l'ordre de 70% en Licence. Or, nous avons seulement 30% à 40% d'admis en L1 Psychologie.

Mme MILHABET demande à ce que la difficulté des QCM soit harmonisée entre les sous-disciplines. Il ne lui semble pas normal que la réussite soit nettement meilleure dans une sous-discipline (Psychologie Clinique) par rapport aux 3 autres.

Mme IAKIMOVA propose de ne pas limiter l'évaluation des étudiants de L1 à des QCM. Des questions ouvertes devraient permettre de mieux apprécier les compétences des étudiants.

M. BISSON répond qu'il est difficile de proposer des questions ouvertes en L1 car un enseignement comporte plusieurs enseignants. Il faudrait ainsi prévoir une copie d'examen spécifique à chaque enseignant.

Par ailleurs, M. BISSON ajoute qu'un faible taux de réussite en Licence contribue à une mauvaise image de notre Université.

Melle LAS DIT PESSON suggère des questionnaires « à trous » pour éviter les QCM qui peuvent être réussis par hasard.

M. THEROUANNE constate que nous sommes face à 2 exigences contradictoires : d'un côté, l'Université recommande un taux de réussite élevé ; de l'autre, les enseignants ont des attentes élevées vis-à-vis des étudiants pour leur permettre d'atteindre un bon niveau académique. Il ajoute que de nombreux étudiants de L1 échouent sans passer les examens, simplement par manque de motivation ou par mauvaise orientation.

Melle MILHABET rappelle que des dispositions avaient été prises par la commission paritaire pour limiter à 70% maximum l'évaluation par QCM sur une même année d'étude.

M. LAVIGNE pense qu'un moyen de justifier les 2h d'épreuve de l'UE LL1PY10 est d'ajouter des questions.

Au contraire, M. CARIOU dit qu'il faudrait limiter la durée de l'épreuve de l'UE LL1PY10 pour empêcher les étudiants de communiquer entre eux, voire de frauder.

M. BISSON dit ne pas être d'accord pour augmenter le nombre de QCM de l'UE LL1PY10.

Mme MILHABET ajoute qu'il suffirait seulement que le sujet de l'UE LL1PY10 soit mieux harmonisé, du point de vue de sa difficulté, entre les sous-disciplines. Pour elle, il faut viser à une formation de qualité.

M. LAVIGNE rejoint cet avis et pense qu'il faudrait davantage de sélectivité en L1.

M. DE CARA propose de clore le débat à ce niveau.

D'autres ajustements sont précisés en ce qui concerne les MCC pour 2007-2008 :

Pour l'UE LM2PY21, M. STEINER précise que le travail personnel demandé ne concerne que la partie TD.

MM. LAVIGNE et THEROUANNE font la même remarque respectivement pour les UE LM1PY23 et LM2PY23.

Pour l'UE LL5PY30, M. BISSON demande à ajouter la modalité d'évaluation par QCM pour la partie 'Méthode clinique et tests projectifs' de façon à laisser le choix aux enseignants de proposer un QCM ou un DST.

M. DE CARA propose de passer au vote sur la proposition d'augmenter la durée de l'UE LL3PY10 à 2h30 (au lieu de 2h). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. BISSON demande un vote sur la proposition de réduire la durée de l'UE LL1PY10 à 1h30 (au lieu de 2h). Cette proposition est rejetée (12 voix Contre, 6 voix Pour, 6 Abstentions).

6.- ENCADREMENT DES MEMOIRES DE MASTER 1

M. DE CARA annonce que les étudiants en M1 Clinique, dont le mémoire est dirigé par un enseignant vacataire, doivent être codirigés par un enseignant titulaire.

L'enseignant titulaire s'engage à :

- Apparaître comme le responsable scientifique du mémoire
- Coordonner, suivre et réguler l'encadrement effectué par l'enseignant vacataire
- Recevoir l'étudiant au moins une fois par semestre
- Etre seul correspondant universitaire et responsable de l'étudiant vis-à-vis de l'institution du lieu de stage (ceci implique la signature des conventions de stage)
- Répondre à toute sollicitation éventuelle de l'étudiant

7.- RENOUELEMENT EMPLOIS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

M. DE CARA annonce que M. MANNONI, MCF en Psychologie Sociale, partira à la retraite le 1er septembre 2008. Il souhaite que la même logique de renouvellement appliquée au poste de M. HAM (Psychologie Clinique), en juin 2007, soit appliquée au poste de M. MANNONI.

En effet, M. DE CARA précise que M. MANNONI assure des enseignements fondamentaux en Psychologie sociale dans les 4 premières années du cursus (du L1 au M1). La création d'un poste de MCF en Psychologie sociale du Travail obtenu par le Département pour le 1^{er} septembre 2008 ne répond pas aux besoins de renouvellement du poste laissé vacant par M. MANNONI.

M. BISSON pense qu'aucune position claire entre renouvellement ou redéploiement ne peut être prise. Il faut analyser les besoins au cas par cas. Ainsi, en ce qui concerne les collègues cliniciens, le support de poste MCF libéré par M. VIVES a été pourvu par un collègue cognitiviste (Mme IAKIMOVA).

M. DE CARA ajoute qu'une demande de création est différente d'une demande de renouvellement. Le poste de MCF en Psychologie sociale du Travail obtenu par le Département est une demande de création.

M. DE CARA dit qu'il lui semble important que les effectifs d'enseignants ne soit pas diminués dans une sous-discipline par rapport à l'existant, d'où son souhait de renouveler les postes laissés vacants par le départ d'un collègue.

Mme MILHABET remarque que les profils de postes demandés par la Psychologie Clinique sont trop spécifiques, ce qui limite le nombre de candidats possibles.

M. BISSON lui répond que le recrutement d'un collègue obéit, à la fois, à une logique d'enseignement et de recherche. Il est donc souhaitable qu'une certaine cohérence soit maintenue entre les collègues recrutés au sein d'une même sous-discipline.

M. FURLAN précise que cette logique de recrutement cohérent est applicable aux 2 laboratoires de Psychologie.

8.- VOLUME HORAIRE EN MASTER 2

M. DE CARA fait part, d'après ses calculs, d'une certaine disparité du point de vue des volumes d'enseignement entre les différents M2 Professionnels de Psychologie.

Volumes horaires estimés (en heures éq. TD) pour 2006-2007 :

M2 PRO Psychopathologies interculturelles (Resp. Ham et Scotto) :
1053h (dont 486h Titulaires et 567h Vacataires)

M2 PRO Psychologie Clinique et pathologique (Resp. Vives) :
765h (dont 482h Titulaires et 284h Vacataires)

M2 PRO Psychologie Clinique et Gérontologique (Resp. Cariou et Chabrier) :
691h (dont 378h Titulaires et 313h Vacataires)

M2 PRO Psychologie et Ingénierie des Ressources Humaines (Resp. Steiner et Cambon) :
521h (dont 152h Titulaires et 370h Vacataires)

M2 PRO Ergonomie cognitive des NTIC (Resp. Baccino et Théroouanne) :
464h (dont 203h Titulaires et 261h Vacataires)

M2 PRO Neuropsychologie du développement (Resp. Faure et De Cara) :
399h (dont 212h Titulaires et 187h Vacataires)

M. DE CARA préconise une stricte conformité des volumes horaires déclarés en M2 avec les maquettes déposées et habilitées par l'Université de Nice et le Ministère de l'Enseignement Supérieur. L'habilitation de ces maquettes ayant été accordée en 2004, pour une durée de 4 ans, il n'y a aucune raison pour que les volumes horaires en M2 augmentent sur la période 2004-2007.

9.- LICENCE (HABILITATION 2008-2011) : UNITE D'ENSEIGNEMENT LIBRE (UEL)

Une UEL est une Unité d'Enseignement Libre s'adressant à des étudiants non spécialistes pour un volume de 20h éq. TD.

Chaque Licence de la prochaine habilitation (2008-2011) comportera, sur les 3 années du cursus, 5 UEL (1 par semestre : S2, S3, S4, S5 et S6).

M. DE CARA dit qu'il est probable que de nombreux étudiants de l'UFR LASH soient intéressés pour suivre une UEL 'Introduction à la Psychologie'. Les conditions à respecter sont les suivantes :

1/ Cet enseignement n'est pas mutualisable avec un enseignement disciplinaire existant de Psychologie.

2/ L'UEL 'Introduction à la Psychologie' pourra être déclinée sur plusieurs niveaux (ex. niveau débutant, intermédiaire et avancé). Dans ce cas, il faudra mettre en place des pré-requis : un étudiant ne sera autorisé à suivre le niveau intermédiaire qu'à condition d'avoir préalablement validé le niveau débutant.

3/ La plage horaire dédiée aux UEL sera commune à toute l'UFR. Le vendredi est pressenti pour être réservé aux UEL.

4/ Il faudrait que cette UEL soit pilotée par un enseignant-chercheur titulaire pour en assurer le suivi.

En l'état actuel, le sous-encadrement chronique auquel le Département de Psychologie doit faire face, du point de vue du nombre d'enseignants-chercheurs titulaires, rend difficile la mise en place d'une UEL d'initiation à la Psychologie.

10.- ASSOCIATIONS ETUDIANTS

M. DE CARA demande aux représentants étudiants de présenter les associations d'étudiants du Département.

M. BONNEFEMME évoque le BDE (bureau des étudiants). Le BDE 'Et puis les Psy' existe depuis 2005. Il a pour rôle de dynamiser le Pôle d'enseignement en Psychologie d'un point de vue associatif et culturel. Le BDE 'Et puis les Psy' fonctionne sans subventions, grâce à la bonne volonté d'étudiants bénévoles. Une bourse aux livres sera organisée le 9 octobre 2007.

M. FURLAN ajoute que le BDE est ouvert à toute proposition d'animation, notamment de la part des enseignants. Les cafés débats, organisés en 2006-2007, ont eu un franc succès par exemple.

M. BISSON annonce que des associations psychanalytiques organisent des conférences mensuelles en association avec les enseignants-chercheurs de Psychologie Clinique et Psychanalyse. Ces conférences ont lieu, en général, 2 fois par mois, le mardi soir (à partir de 19h30) sur le Pôle St Jean d'Angély. L'entrée est gratuite pour les étudiants.

M. BONNEFEMME demande à M. DE CARA s'il est possible que l'existence du BDE soit mentionnée sur le site du Département ?

M. DE CARA lui répond que oui. Il ajoute que les représentants étudiants disposent d'une page spéciale qui leur est consacrée sur le site du Département de Psychologie :

<http://portail.unice.fr/jahia/page8459.html>

11.- ORGANISATION DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS

Les prochaines élections des représentants étudiants à la commission paritaire se dérouleront les 28 & 29 novembre 2007.

M. DE CARA propose le nombre de sièges suivant à pourvoir pour chaque année d'étude :

LICENCE 1 : 5 sièges

LICENCE 2 : 7 sièges

LICENCE 3 : 5 sièges

MASTER 1 : 8 sièges

MASTER 2 et DOCTORAT : 5 sièges

Total : 31 SIEGES (en parité avec les 29 enseignants-chercheurs titulaires du Département de Psychologie + 2 représentants des chargés de cours).

Il est décidé de respecter, dans la mesure du possible, cette répartition en maintenant un minimum de 3 représentants par année d'étude.

12.- QUESTIONS DIVERSES

1. Assiduité des enseignants en Commission Paritaire. M. THEROUANNE dit se réserver le droit de ne pas assister aux Commissions Paritaires si le quorum n'est pas atteint du côté des enseignants. M. DE

CARA ne peut que déplorer l'absentéisme de certains enseignants en Commission Paritaire (cf. PV du 25 juin 2007).

2. Rémunération des étudiants en stage. M. THEROUANNE indique qu'une convention de stage d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs doit faire l'objet d'une indemnité de rémunération versée par l'entreprise à l'étudiant. Cette rémunération est de 360 euros par mois minimum. Un point à clarifier : les hôpitaux sont-ils dégager de cette obligation de rémunération ?

M. BISSON dit que cela dépend des conventions collectives.

M. DE CARA confirme cette obligation de rémunération des entreprises pour les stages d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs. Si l'entreprise ne peut payée, l'étudiant est tenu de limiter chacun de ses stages à 3 mois consécutifs maximum.

3. Emploi du temps des chargés de cours et nombre de groupes de TD en L1. Mme SCHMID, enseignante vacataire, regrette que son service d'enseignement ait été diminué du fait de la réduction du nombre de groupes de TD en L1 Psychologie à 11 groupes (au lieu de 12).

M. BISSON déplore cette réduction du nombre de groupes de TD en L1 par la seule décision du directeur du Département. Cette décision va, selon lui, à l'encontre des intérêts des étudiants et des enseignants de Psychologie. Beaucoup de départements sont dans des conditions d'encadrement bien meilleures que le nôtre. On ne doit pas se précipiter pour rendre des heures alors que celles-ci ont été demandées depuis des années.

M. DE CARA soutient qu'il est nécessaire d'adapter nos moyens pour rester crédibles. Pour l'année 2007-2008, le nombre d'étudiants inscrits en L1 Psychologie est de 512 (au lieu de 664 en 2006/2007, soit une baisse de 152 étudiants). Au vu de ces chiffres, la réduction d'un groupe de TD en L1 est tout à fait justifiée. Pour M. DE CARA, la volonté d'adapter les moyens demandés aux justes besoins renforce la crédibilité du Département de Psychologie.

M. BISSON regrette que la décision de réduction des groupes de TD en L1 n'ait pas été prise en Commission Paritaire.

4. Testothèque. M. DE CARA indique que l'organisation de la testothèque du département a été confiée à M. AIMAR à qui il convient de s'adresser pour toute question concernant les modalités d'ouverture.

5. Parking SJA. M. BISSON rappelle que le parking SJA appartient à la Ville de Nice, laquelle a décidé d'en confier la gestion à une société privée. Melle PINEL annonce qu'une pétition contre la privatisation du parking SJA a été lancée.

La séance est levée à 12h30.

Le Directeur du Département de Psychologie

L'assesseur étudiant

Bruno DE CARA

Aurélien FURLAN